

Conseil de quartier Centre-Village

Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2012

Lieu : Mairie, salle Chevalier 20h00

Invité : Bernard JOUSSELIN (adjoint au Maire, délégué au social, à la famille et à la vie économique)

Présents : Jean-Pierre DEPONDT (Conseiller municipal délégué à la Démocratie locale)
Olivier AFONSO, Rita ASSAF, Josette BIAZZO, Marie-Claude BROCHOT, Françoise DAVOIGNEAU, Fabienne DEBERNARD, Francis LECOMTE, Françoise LEMOINE, Candice MARION, Jean NGAFAOUNAIN, Didier PAYEN, Cécile REMY, David RENOU, Alberto ROMEO, Francine SAINT RAYMOND

Absents, excusés : Mohamed MAHIEDDINE (service Démocratie locale)
Jacques RICHARD, Pierre ROUSSEAU,

Rédacteur : Josette BIAZZO

Ordre du jour :

- 1) Présentation par Bernard JOUSSELIN des nouvelles entreprises du Val-Saint-Quentin
- 2) Point sur les projets immobiliers « Villa aux Fleurs » et « Mérantais »
- 3) Point sur les travaux carrefour Gilbert de Voisins / mail aux Fruits et de Schenefeld
- 4) Point sur l'onde verte
- 5) Point sur les aménagements situés rue de Port Royal
- 6) Point sur l'animation prévue au Téléthon 2012
- 7) Questions diverses

La réunion est ouverte à 20h00.

Selon l'article 14 du cahier des charges des Conseils de quartier l'exclusion du CQCV de Jean DAVID est soumise au vote des membres présents ; Jean DAVID est absent depuis le début du mandat ; Plusieurs mails lui ont été adressés par la Présidente, ils sont demeurés sans réponse. L'exclusion de Jean DAVID est prononcée à la majorité des membres présents. Un courrier lui sera adressé par la Municipalité.

1) VAL-SAINT-QUENTIN

Bernard JOUSSELIN communique les informations sur l'aménagement du Val-Saint-Quentin. Il rappelle que la vie économique de la commune est principalement gérée par la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines, via la Maison de l'Entreprise.

Le terrain sur lequel est implanté le parc d'affaires du Val-Saint-Quentin appartient à la CODIC qui a présenté le projet et en assure la gestion.

Cette réalisation est la dernière de ce genre sur la commune et aura un impact financier et économique positif pour la ville, bien que la taxe professionnelle soit supprimée.

Bernard JOUSSELIN rappelle que la Maison de l'Entreprise gère 7300 entreprises sur St Quentin en Yvelines (105000 emplois). Elle s'occupe de l'accueil, de l'installation et du conseil aux entreprises et favorise leur création et leur développement.

Le Val-Saint-Quentin comptera à terme 2200 emplois environ et la date prévisionnelle d'achèvement des aménagements est le 1^{er} trimestre 2013.

Malgré les problèmes économiques actuels, la CODIC affirme que le parc d'affaires du Val-Saint-Quentin sera entièrement occupé en 2013. Aujourd'hui le restaurant d'entreprise sur site fournit environ 1200 repas/jour.

C'est la CODIC qui se charge d'amener les entreprises sur le parc d'affaires du Val-Saint-Quentin. Ce parc d'affaires verra l'implantation d'entreprises telles que : Adidas, Reebok, Léo Pharma, Culligan, Care Fusion, Benteler Automotive, Ansoft, Caste ing, LMS France, SY Systems Technologies, Europcar France...

La Municipalité établit un fichier des entreprises qui ne peut être diffusé à ce jour car il n'est pas finalisé.

Des visites du site seront possibles, à la demande, par groupe de 10/15 personnes.

A la demande de la Mairie, des jardins intérieurs paysagés seront aménagés et ouverts au public le week-end, devenant ainsi un espace de promenade possible pour tous les vicinois.

Question du CQCV : quel sera l'impact sur les emplois pour les vicinois ?

Réponse de Bernard JOUSSELIN : Bien entendu, la Municipalité rencontre les chefs d'entreprises (principalement ceux des PME) et incite à l'embauche en priorité des vicinois mais il est vrai que les entreprises arrivent avec leurs effectifs.

La Municipalité a créé une passerelle avec le « point emploi » de Voisins mais Bernard Jousselin fait remarquer que tous les demandeurs d'emploi vicinois n'y sont pas inscrits et les invite vivement à le faire.

Question de Fabienne DEBERNARD : quelles seront les possibilités de stationnement ?

Réponse : des parkings (extérieurs et souterrains) sont prévus au sein du parc. Le nombre de places sera suffisant. Le souci n'est pas le stationnement mais le transport du personnel.

La Communauté d'Agglomération devra améliorer le système des navettes entre la gare de Saint Quentin en Yvelines ⇔ et le parc d'affaires. Actuellement la navette mise en service par CODIC compte un nombre insuffisant de passagers et les plages horaires sont à revoir (dernier passage actuellement à 19h).

Rodolphe BARRY travaille également sur l'ensemble des lignes de bus de la commune.

Question de Fabienne DEBERNARD : quelles sont les démarches prévues par la Municipalité sur ce point ?

Réponse : Une réunion Municipalité / Communauté d'Agglomération aura lieu début octobre. L'amélioration de ces navettes devrait être bénéfique à tous les habitants. Bernard JOUSSELIN assure que la Municipalité demeure très attentive aux problèmes de la circulation sur la commune.

La présentation de Bernard JOUSSELIN se termine à 20h40. A sa demande il est invité à rester à la séance du CQ.

2) PROJETS IMMOBILIERS

21 - La Villa aux Fleurs :

Le permis de construire signé fin juin 2012 est en suspens => deux riverains ont déposé un recours contentieux pour 7 points de non-conformité avec le PLU (un recours contentieux est un recours exercé devant les juridictions administratives).

Le point principal du litige porte sur l'implantation d'un bâtiment près de la future « place du Marché » alors qu'il n'existe pas pour le moment de « *bande des 40 mètres* ».

Alberto ROMEO fait remarquer que, selon le code de l'urbanisme, une municipalité peut appliquer son droit à préempter pour réaliser un projet qui doit avoir une utilité publique. Elle dispose alors de 2 années pour réaliser ce projet. Passé ce délai la préemption n'est plus valide.

Jean-Pierre DEPONDT indique qu'il faut s'appuyer sur les études urbaines et le PADD.

La Préfecture a demandé à la CASQY de retirer le permis en l'état. La CASQY a refusé précisant que – pour elle – il s'agit d'une erreur d'interprétation.
 Le Préfet dispose de 2 mois pour répondre (= fin novembre).
 Les représentants de la Municipalité font remarquer que 60% des appartements sont vendus et que 46 % de ces acquéreurs sont vicinois. Françoise LEMOINE précise que beaucoup d'acquéreurs se sont désistés.

22 - Le Mérantais :

Le projet a été retardé - une 1^{ère} fois - en raison de la nécessité de dépolluer le terrain, le coût étant élevé et non budgété. En finalité ce budget a été pris en charge à 100% par la Société ANTIN RESIDENCES.

Jean-Pierre DEPONDT rappelle que dans cette réalisation la Mairie bénéficiera d'une maison de quartier de 300m² aménagée (bâtiment 500000 € - aménagements 450000 €).

Cette maison de quartier aura une salle climatisée (selon la réglementation) qui permettra d'accueillir, entre autres, les séniors et les résidents de Repotel en cas de canicule mais pourra être, aussi, un point rencontre pour les jeunes.

Corinne MAIN s'occupe de la création d'activités pour les « jeunes familles » (la Parenthèse).

Bernard JOUSSELIN rappelle qu'il y a – aujourd'hui – 15% de séniors sur la commune et que cette proportion va augmenter dans les prochaines années.

Actuellement, un recours gracieux suspend le démarrage du chantier (il permet la prorogation du délai d'un recours contentieux, en général pour 2 mois). Ce recours gracieux porte sur les points suivants :

- Le non respect du PLU
- Le raccordement des eaux usées et pluviales
- La diminution de l'ensoleillement pour des voisins
- Des nuisances de passage
- La dévalorisation de biens immobiliers à proximité
- Le manque de concertation avec les riverains

Les représentants de la Municipalité rappellent toutes les réunions de concertation qui ont eu lieu concernant les différents projets pour ce site.

Question du CQ : combien de logements ? Quels seront les commerces ? Mode d'attribution des logements sociaux ?

Réponse de Jean-Pierre DEPONDT : 34 appartements locatifs, 4 maisons locatives à caractère social, 5 maisons en accession à la propriété à caractère social également.

Il n'y aura pas de commerces, ils sont reportés sur le projet cœur de ville.

Bernard JOUSSELIN précise que l'attribution des logements en accession sociale sera confiée à une commission de logements avec huissier. Tous les vicinois auront été préalablement informés par les moyens de communication habituels de la commune afin qu'ils puissent faire leur demande.

Bernard JOUSSELIN rappelle que 155 familles sont en attente d'un logement social.

Jean-Pierre DEPONDT informe du vote de la rétrocession à la ville par la copropriété de Jolipré du trottoir de la rue des Pivoines.

Olivier AFONSO indique qu'une réunion s'est tenue avec l'ASLC de Chamfleury pour traiter des problèmes de circulation liés au projet du Mérantais et signale qu'il faudra prévoir des aménagements adéquats sur certaines rues de Chamfleury.

➔ Fabienne DEBERNARD demande que le conseil de quartier soit informé régulièrement de l'avancée des recours et des modifications afférentes de ces 2 projets.

3) TRAVAUX RUE GILBERT DE VOISINS / MAIL AUX FRUITS / MAIL SCHENEFELD

Le CQ transmet la satisfaction de l'ensemble des résidents concernant les travaux faits dans ce secteur et la rapidité de leur exécution.

Jean-Pierre DEPONDT informe que la pose des coussins berlinois prévus au mail de Schenefeld rencontre des problèmes. Une étude est en cours.

4) ONDE VERTE (RD36)

Des membres du CQ ne comprennent pas à quelle vitesse les feux sont régulés...difficile d'avoir tous les feux au vert, même en respectant les 50 kms/h.

Jean-Pierre DEPONDT dit que les feux ne sont pas encore stabilisés.

Sur la rue des Pyramide, au feu tricolore, le « tourne à droite » sur la RD36 ne laisse passer que 3 à 4 voitures, c'est insuffisant. Il devrait durer plus longtemps.

Question du CQ : qu'en est-il de l'installation du radar de feux sur la RD36 ?

Réponse de Jean-Pierre DEPONDT : la municipalité n'a aucune réponse à ce jour.

Question de David RENO : les bouchons situés rue aux Fleurs / feux de la Bretonnière ne seraient-ils pas dus à l'onde verte ?

Réponse de Jean-Pierre DEPONDT : non, ce carrefour n'est pas dans le périmètre de l'onde verte.

Cécile REMY demande si l'on ne pourrait pas mettre en place un dispositif de comptage des véhicules sur la rue de Port Royal et de Grand Pré afin de voir si les automobilistes utilisent plus, ou moins, la rue de Port Royal.

Jean-Pierre DEPONDT dit qu'un comptage est prévu sur la rue de Port Royal et au Saut du Loup.

→ Fabienne DEBERNARD demande à Jean-Pierre DEPONDT de bien faire « remonter » tous ces problèmes évoqués.

5) AMENAGEMENTS RUE DE PORT ROYAL

Des membres du CQ font remarquer que la chicane installée à l'essai (avant les arrêts de car) crée de gros bouchons au niveau du rond point de la E2 Sud et sur la RD 91 en venant de Chevreuse.

Jean-Pierre DEPONDT dit que cette chicane doit être déplacée. Un plateau surélevé à proximité du rond point E2 Sud va être mis en place et des coussins berlinois posés au niveau des tennis.

A NOTER => au moment de la rédaction de ce compte-rendu les travaux sont déjà commencés.

Les travaux devant la Providence sont budgétés par la CASQY pour 2013.

Les marquages au sol indiquant « zone 20 » sur la rue Blaise Pascal ne sont pas encore faits.

6) ANIMATION PREVUE PAR LE CQ AU TELETHON 2012

La Présidente du CQ propose une réunion entre les 3 personnes chargées d'organiser cette manifestation (réunion prévue le 10 octobre entre Rita, Josette et Fabienne).

Rita Assaf a envisagé des activités portant sur les 5 sens. Fabienne DEBERNARD a eu l'accord de Virginie THEVENIN, Présidente de ADESDA pour un atelier de sensibilisation aux problèmes auditifs.

Virginie THEVENIN demande la mise à disposition de casques anti-bruits. Jean-Pierre DEPONDT a pris note de ce besoin.

7) QUESTIONS DIVERSES

→ Sécurité aux abords des écoles :

Olivier ALONSO avait obtenu l'engagement de Rodolphe BARRY pour faire « tourner » les policiers municipaux sur l'ensemble des écoles vicinoises.

La police municipale était effectivement présente à la Sente des Carrières le jour de la rentrée scolaire 2012. Depuis il n'y a plus personne. Cécile REMY fait remarquer qu'il n'y a jamais eu de policier à l'école des Pépinières.

Un Conseiller de Quartier a vu la police municipale à proximité de l'école des Pépinières mais pendant les « heures creuses » (en dehors des heures entrées et sorties scolaires). Des parents d'élèves confirment.

Réponse de Jean-Pierre DEPONDT : Alain SALOME, responsable de la police municipale, affirme que les policiers se rendent bien sur toutes les écoles de Voisins.

Olivier ALONSO avait demandé au commissariat de Guyancourt un contrôle de vitesse rue de la Mérantaise. Des policiers sont venus avec des jumelles au rond-point de la Mérantaise. Il espère être informé des résultats (s'il s'agissait bien du contrôle demandé).

L'action du commissariat serait peut-être à reproduire pour l'école des Pépinières aux heures d'entrées et sorties scolaires ?

→ Carrefour secteur du Lac / RD36, le dégagement sur la gauche est très apprécié.

Jean-Pierre DEPONDT informe que la CASQY met les bus en « pleine voie » (médiane) pour ralentir la circulation.

→ Sens interdit rue Serpentine :

Cécile REMY souhaite que soit mise en place une carte résident pour les habitants de la rue Serpentine leur permettant de prendre le sens interdit. Ils doivent faire un détour de 20 mn pour rentrer chez eux !

Cécile REMY et le vice Président du CQ reconnaissent qu'il y a eu des réunions en amont de cette installation mais que celles-ci s'adressaient aux présidents des ASLC et non pas aux résidents. De ce fait, ceux-ci ont été très peu informés. Cécile REMY dit que s'il faut mettre en place une pétition les résidents le feront.

La Présidente du CQ demande s'il n'y a pas de juriste à la Mairie pour régler ce problème.

Jean-Pierre DEPONDT dit que ce dispositif semble satisfaire beaucoup de gens...

Jean NGAFAOUNAIN travaille sur un projet de courrier, étayé d'éléments juridiques, pour soutenir la demande de carte résident faite par les riverains.

→ L'inauguration de l'école la Sente des Carrières est prévue entre la Toussaint et Noël : l'œuvre prévue à l'école de la Sente des Carrières est terminée, mais l'artiste souhaite mettre en place, avant l'inauguration, un travail pédagogique artistique avec les élèves du groupe scolaire.

→ Cécile REMY signale que le panneau (portant sur les travaux) situé sur la RD91 en arrivant de Chevreuse a été placé trop tardivement sur la chaussée. Il faudrait le déplacer en amont, sur le terre-plein du Champ du Loup, par exemple

→ Olivier ALONSO demande que les panneaux annonçant Voisins le Bretonneux soient dégagés de la végétation qui les masque.

Jean-Pierre DEPONDT prend note.

→ Les aménagements du cimetière : Des conseillers de quartier trouvent le revêtement de « poussière rouge » salissant et regrettable : Bernard JOUSSELIN se renseignera

→ Marie-Claude BROCHOT déplore que certains arrêts de bus « descendants » (sens gare de St Quentin en Yvelines => Voisins le Bretonneux) ne soient pas couverts.

Ce point a déjà été débattu, le conseil de quartier doit contacter directement la CASQY

→ Documents d'information et site internet :

Fabienne DEBERNARD remercie Mohamed MAHIEDDINE d'avoir mis en ligne les comptes-rendus. Alberto ROMEO souhaiterait connaître le nombre de personnes qui consultent ce site.

Des membres du CQ regrettent les erreurs figurant dans les documents d'information et les fautes de français. Ils souhaitent plus d'attention dans la rédaction des documents.

Jean-Pierre DEPONDT précise qu'il y aura un compte-rendu de la réunion ouverte du CQ de la Bretonnière/Grande Ile du 20/09/2012.

→ Le ramassage des déchets :

Question du CQ : Dans certains quartiers des calicots « redevance spéciale » ont été posés sur des poubelles. Quelle en est la signification ? S'agit-il de signaler un mauvais tri des déchets, les poubelles ont été vidées ?

Réponse de Jean-Pierre DEPONDT : il se renseignera.

Question : quels sont les horaires de passage des éboueurs ?

Réponse : les horaires varient - par période - afin de ne pas pénaliser un quartier par rapport à un autre.

Olivier ALONSO demande que ces horaires soient indiqués par quartier sur les documents de communication habituels.

Informations diverses données par Jean-Pierre DEPONDT :

- Le parvis de la Mairie sera refait en 3 phases : 1^{ère} phase amélioration de l'accessibilité (novembre), 2^{ème} phase aménagements à l'arrière de la Mairie et 3^{ème} phase réfection des côtés.

- La Remise : il faut choisir la société qui fera l'étude d'impact de cet aménagement. Cette étude n'aura pas lieu avant 2013

- La Maison Decauville : l'inauguration prévue le 13 octobre sera retardée => une société a fait défaut.

Une réfection de pavés autour des Douves est prévue.

- Visite du Maire au quartier Centre Village prévue le 19 septembre : Jean-Pierre DEPONDT juge préférable de l'annuler la Présidente et le Vice-président du CQCV étant indisponibles

- Comptage des véhicules rue Blaise Pascal :

Période : 19 et 27 janvier 2012 => 340 véhicules entre 8h et 9h
27 km/h moyenne

Question de Françoise LEMOINE : quelle est la vitesse de pointe ?

Réponse : elle n'est pas indiquée.

En 2009, une même étude, menée par la CASQY, donne => 336 véhicules sur le même créneau horaire.

→ Commission extra municipale :

Une commission extra municipale FAMILLE est créée, une réunion est prévue en janvier/février 2013.

Un représentant du CQ doit être désigné pour y assister en remplacement de Francine SAINT RAYMOND qui était titulaire.

En effet, Francine SAINT RAYMOND intègre le Conseil Municipal et doit donc quitter le Conseil de Quartier. Francis LECOMTE devient titulaire au sein de la commission de concertation travaillant sur les aménagements de La Remise. Un nouveau suppléant devra être désigné lors du prochain CQCV.

| |
|--|
| <p>PROCHAINE REUNION DU CQ MARDI 20 NOVEMBRE à 20h</p> |
|--|

Le 28 septembre 2012